

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JULES FERRY
CONSEIL D'ÉCOLE DU 15 décembre 2020 en effectif réduit

Présents :

Présidente : Mme Malmezat

Enseignants : Mme Gibelin, Mme Masdupuy, Mme Passat.

Parents : Mme Bieche – Mme Amy – M. Montagne- M. Delamotte – M. Guillot

Représentants de la mairie : Mme Jarlier,

D.D.E.N. : Mme Doly

Excusés : Inspecteur de l'Éducation Nationale : M. Baduel

I) RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DES PARENTS D'ÉLÈVES :

Nombre d'électeurs inscrits : 287

Nombre de votants : 137

Nombre de sièges à pourvoir : 7

Titulaires : Laurence VIGNAL - Aurélie GROSCLAUDE - Matthieu GUILLOT - Gaëtan DELAMOTTE

Cédric AUREL - Yann MONTAGNE - Candice BIECHE

Suppléante : Mathilde AMY

II) RÔLE DU CONSEIL D'ÉCOLE :

Le conseil d'école est composé de personnels de l'école et de représentants des parents d'élèves. Il se réunit pour prendre les décisions qui concernent la vie de l'école, voter le règlement intérieur de l'école et adopter le projet d'école.

Adoption du règlement intérieur de l'école après lecture. (en annexe)

Intervention de Mme Doly, DDEN, sur la laïcité.

III) EFFECTIFS ET RÉPARTITIONS :

169 élèves sont inscrits et sont répartis ainsi :

Mme GIBELIN CP : 22

Mmes MAILHES/VERSANGE : CP/CE1 : 22 (10+12)

Mme PASSAT CE1 : 22

Mme MAS DUPUY CE2 : 26

Mme VALLES/VERSANGE : CE2/CM1 : 26 (9+17)

Mme DE SAINT PHALLE : CM1CM2 : 24 (13 + 11)

Mme MALMEZAT/VERSANGE : CM2 : 27

IV) FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE :

Informations : consulter le cahier de liaison et le site de l'école (abandon provisoire des panneaux d'affichage extérieur, pour éviter les regroupements de parents).

Réunions parents/enseignants : une réunion dans chaque classe a été organisée en début d'année.

Rendez-vous enseignants/ directrice : à prendre par l'intermédiaire du cahier de liaison.

Absences : **prévenir et justifier** de l'absence le jour même par téléphone ou par courriel.

Matériel scolaire : L'école fournit le matériel scolaire grâce au budget alloué par la municipalité. Les familles doivent veiller à ce que les enfants en prennent soin. La municipalité a offert un dictionnaire à chaque élève de CE1.

APC (aide pédagogique complémentaire) : les enfants sont pris en charge par petits groupes dans chaque classe aux horaires définis par les enseignantes.

Récréations : **Les jeux ou jouets de la maison sont interdits**. L'école met à disposition des jeux adaptés à chaque niveau d'âge. Ils sont renouvelés régulièrement grâce aux dons de l'amicale laïque. Prochaine livraison janvier 2021.

EPS/piscine : Chaque classe, du CP au CM2, bénéficie de 2 séances d'EPS par semaine et d'une seule séance durant les périodes de cycle natation.

Éducation musicale : Chaque classe bénéficie d'une séance de chant choral par semaine, assurée par Mme Agathe Wash. En raison des restrictions de rassemblements, des vidéos des classes qui chantent seront publiées sur le site de l'école.

Bibliothèque : Mme Roy, enseignante retraitée, s'occupe de l'animation, de la gestion et des achats. L'accès à la salle de BCD est pour l'instant proscrite. Mme Roy assure des livraisons de livres dans les classes, à chaque période ou à la demande des enseignantes.

RASED : réseau d'aide spécialisée aux élèves en difficulté :

Il est composé de deux enseignantes spécialisées :

Mme Gatignol qui propose une aide pédagogique (maître E)

Mme Barloy qui propose une aide relationnelle (maître G)

d'une psychologue scolaire :

Mme Marty qui propose une aide psychologique.

Service civique : Mme Cindy Dupont va réaliser sa mission d'intérêt général dans le cadre de l'engagement de Service Civique en contribuant aux activités éducatives, pédagogiques et citoyennes de l'école : surveillances de récréations, soutien pédagogique et matériel dans les classes, aide aux élèves en difficulté comportementale.

Son contrat a débuté le 5 novembre et se terminera en juillet 2021.

V) BILAN COOPÉRATIVE SCOLAIRE :

Bilan équilibré. Pas d'appel à dons des familles pour la coopérative de l'école.

La coopérative permet de faire des avances de frais pour des sorties scolaires. Elle finance du matériel scolaire, des petits équipements...

Pour l'année 2020/2021 Mme Malmezat sera la mandataire et Mmes Mailhes et Passat, les signataires.

VI) ACTIONS EDUCATIVES :

Projet d'école 2020-2024 : en cours de réflexion. Il doit être prêt pour avril 2021 et devrait intégrer des axes prioritaires en maîtrise de l'informatique, vivre ensemble et protection de l'environnement.

PROJETS classes : en raison de la pandémie, toutes les sorties sont actuellement déconseillées, le risque d'annulation étant trop important.

ANIMATIONS :

L'association Biodiv'Educ, association soutenue par la Région Auvergne Rhône Alpes, la FEDER et l'Union Européenne, assurera plusieurs ateliers pédago-ludiques dans toutes les classes, sur le thème de la biodiversité auvergnate au travers d'outils numériques (Escape-Game, Minecraft, chasse au trésor et sorties en forêt).

Planning proposé :

A la découverte de la forêt sur Minecraft le **mardi 02 Février** deux ateliers le matin et un l'après-midi pour 27 CM2 + 22CP + 22 CE1

L'Escape Game le **jeudi 08 Avril** : deux ateliers le matin et deux l'après-midi pour 27 CM2 + 24 CM1/CM2 + 22 CP-CE1 + 26 CE2/CM1

La course d'orientation le **mardi 01 Juin** le matin pour 27 CM2 + 22 CP l'après-midi

La course d'orientation le **jeudi 03 Juin** le matin pour 22 CE1

Le savant fou le **mardi 09 Mars** pour 26 CE2

SORTIES :

Piscine :

CM1/CM2 : du 7.09.20 au 12.10.20, les séances ont été interrompues en raison du protocole du 2 novembre, interdisant les brassages de classes.

CE2CM1 : du 16.11.20 au 22.01.21. La classe étant seule sur ce créneau, les séances ont pu être maintenues.

CP+CPCE1 et CE1+CE2 : les séances sont prévues de janvier à avril mais pourraient être annulées en fonction de l'évolution des protocoles.

Les sorties piscine sont financées par Clermont Métropole.

VII) SÉCURITÉ - HYGIENE :

PPMS actualisé, déposé sur la base académique d'urgence et distribué aux enseignants.

Exercice évacuation incendie : fait le 13/11/2020

Exercice attentat/intrusion : fait le 04/12/2020

Exercice départemental « Intrusion-Attentat » : fait le 15/12/20

Protocole COVID-19 : dernières mesures mises en place, depuis le 2 novembre, visibles sur le site de l'école.

VIII) TRAVAUX ET MATERIEL :

Réalisés : renouvellement du mobilier du bureau de la direction (confection d'étagères et achat d'un bureau) – petites réparations diverses dans les classes.

- salle des maîtres : déplacement du frigo et des étagères pédagogiques pour créer un espace "cuisine" et un espace "pédagogique" et pour faciliter l'ouverture du frigo.

- classe de Mme Masdupuy : un néon bruyant (au-dessus du tableau).

-classe de Mme Passat : une fenêtre qui ne se ferme pas bien, accrocher une ficelle tendue, sur le mur du fond pour affiches.

Demandés :

-pour la classe de Mme Malmezat : fabrication et pose de 3 étagères ouvertes, derrière le bureau, le long du mur, changer les porte-manteaux dans le couloir (ils se dévissent trop facilement).

- classe de Mme Vallès : changement des plaques du plafond, une table à revisser (pied démonté).

- classe de Mme Gibelin : changer les porte-manteaux.

- bureau de la directrice : pose d'une petite porte avec fermeture à clef, dans une étagère.

- wc extérieurs : ajouter un crochet pour maintenir la porte ouverte.

- pose d'une glissière sur la main courante des escaliers pour la rehausser et éviter la chute d'un élève qui se pencherait (actuellement la main courante est trop basse et, à mon avis, dangereuse)

- pose d'une barrière de protection sur les murets des marches (sortie de la salle du périscolaire). Les enfants se penchent et/ou montent dessus et risquent de chuter.

IX) QUESTIONS PARENTS :

Pour l'école :

Dans le contexte actuel, comment est assurée la continuité de PAI (protocole d'aide individualisé) des enfants d'une classe si l'enseignant est absent.

Les PAI, le protocole d'action et les médicaments se trouvent dans un sac identifié « PAI », dans les classes concernées et circulent avec l'enseignant à chaque déplacement de la classe. Les remplaçants recherchent systématiquement la présence de PAI dans la classe.

Cycles piscine : pour quelles raisons sont-ils suspendus ?

Le nouveau protocole du 2 novembre, précise que le non brassage des élèves est désormais requis. Les groupes de niveaux ayant été organisés en septembre, il n'était plus possible, pour les 2 séances qui restaient, de réorganiser les groupes.

Pour la mairie :

Modalités d'organisation de l'intervention des policiers municipaux à la sortie des classes

Alternance entre la Police Municipale et M. Pierre Philippe rappelé pour pallier les absences possibles des policiers municipaux en missions sur d'autres secteurs.

Matin : 8h15, 11h45/ 12h, le mercredi 11h30/11h45, Après-midi. 13h40, 15h55

Comment s'organise la pause méridienne (articulation entre les différentes classes/cantine/activités proposées aux enfants) ?

Réponses apportées dans le protocole sanitaire diffusé aux familles.

Garderie du soir : où goûtent les enfants/quelles activités leur sont proposées/maintien des TAP) ?

Réponses apportées dans le protocole sanitaire diffusé aux familles.

Possibilité d'assouplissement des règles de gestion du temps de garderie de 16h à 17h30-17h45 pour permettre des départs échelonnés, éviter les regroupements de familles au portail et raccourcir les journées de l'école des enfants ?

Les accueils de mineurs non déclarés (*garderies flashes, repas seul le mercredi concernant Royat*) sont désormais interdits dans ce contexte. Des dérogations peuvent être données, après arrêté du Maire, pour les communes ne proposant que des garderies non déclarées afin d'élargir la plage d'accueil pour les familles.

Proposant déjà un accueil sur ces créneaux, nous n'entrons pas dans ce cadre dérogatoire.

Un triple objectif est aujourd'hui demandé sur ce temps post-scolaire :

- Répondre au besoin de garde des familles en ayant besoin (*ce qui par définition va dans le sens d'une prolongation du temps de présence de l'enfant à l'école*).

- Proposer un contenu éducatif (*ce qui demande des conditions propices*).

- Garantir la sécurité du public et des intervenants (*avec notamment sur l'aspect sanitaire, un protocole qui demande aujourd'hui d'évoluer en 11 groupes*).

Tant que ce protocole sanitaire sera en application, tout assouplissement est donc inenvisageable.

Une attention particulière est portée sur les temps d'accueils familles. A ce jour, les intervenants ne remontent pas d'incohérence au sujet d'éventuels regroupements de familles sur les temps périscolaires.

¼ d'heure de battement est proposé sur l'école élémentaire afin de fluidifier les départs (17h30-17h45) et gérer la prise en charge des fratries sur les deux écoles.

Pourquoi le goûter n'est-il plus fourni par la mairie ?

Afin de se consacrer exclusivement au triple objectif évoqué ci-dessus, c'est le compromis demandé aux familles. Aussi bien dans la phase de préparation (*un seul cuisinier opérationnel sur les trois habituels*), de logistique, de service que de desserte, la gestion d'un goûter collectif aurait des conséquences notoires sur les objectifs prioritaires.

Garderie du matin : pourquoi n'y a-t-il plus d'accueil des enfants après 8h et comment est géré le non brassage des groupes ?

C'est le compromis demandé pour permettre aux familles ayant impérativement besoin de cette prise en charge de pouvoir disposer de ce mode de garde. Le flux d'arrivée habituel sur les dernières minutes de ce service ne peut être géré dans le respect des normes sanitaires demandées.

Depuis la diffusion du protocole périscolaire, une fin d'accueil à 8h10 est expérimentée. Une analyse sera réalisée pour voir si cet horaire est maintenu ou si l'heure limite de 8h est réinstaurée.

Pour rappel, le créneau du matin n'a pu être proposé sur la 1ère vague du confinement.

L'ensemble des services s'est mobilisé pour sa mise en place, notamment le service entretien, le ménage commençant désormais à 5h30 pour garantir le respect du protocole sanitaire.

La Présidente,
Isabelle MALMEZAT

La secrétaire,
Patricia PASSAT